

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Alain GUIMET ; Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; ;
Procurations : Thierry MAZILLE à Coralie BOURDELAIN ; Frédéric GEROMIN à Alain GUIMET ; Jean-Paul BELLIN à Lionel FIAT
Absents : Martine RITTER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 30 août 2018

DELIBERATION N° 4 :

OBJET : OBJET : achat des parcelles cadastrale B538 et B531 aux héritiers de Mme Thérèse GIROUD

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 28/06/2018, l'autorisant à négocier et à procéder à l'achat de la parcelle B538.

Rappel du contexte :

Suite au décès de Mme Thérèse GIROUD, ses héritiers souhaitent vendre deux parcelles cadastrées B531 et B538 à la commune de Revel. La parcelle B538 est contiguë à la parcelle communale forestière cadastrée 37. Elle présente un bon potentiel de fertilité avec une régénération abondante et bien venante. Cette parcelle a été en partie exploitée par une coupe rase sur une grande partie de sa surface. Le peuplement adulte restant se compose de quelques îlots de résineux (épicéa, sapin) de qualités diverses, pour un volume de 150m³, au prix moyen de 35€/m³ soit une valeur des bois estimée à 5250€.

Les héritiers de Mme GIROUD souhaitent vendre également la parcelle B531.

Après négociation, il a été décidé d'un commun accord d'arrêter le prix d'achat à 9300 € pour les 2 parcelles.

La commune souhaite procéder à l'acquisition desdites parcelles auprès de ses propriétaires actuels, héritiers de Mme Thérèse Giroud :

- Madame AMODRU Raymonde, née à Revel le 18/10/1926, résidant 542 route de Grenoble, 38420 Le Versoud
- Monsieur VIANNEY LIAUD Jacques, né à La Tronche le 06/02/1941, résidant 27 rue Ponsard, 38000 Grenoble
- Madame VIAL Denise, née à Revel le 27/11/1930, résidant 1510 route du Mont, 38420 Revel

- Madame LEROUX Laurence, née à Lyon le 03/08/1962, résidant 1705 route du balcon de Belledonne, 38420 REVEL
- Monsieur VIANNEY LIAUD Bertrand, né à Lyon le 13/05/1964, résidant 35 avenue Rockefeller, 69006 Lyon

Après délibération, il convient d'annuler purement et simplement la délibération en date du 28 juin 2018 et de la remplacer par la présente. Le conseil municipal autorise le maire, à :

- . à procéder à l'achat desdites parcelles et à signer tout acte s'y rapportant
- . à inscrire au budget 2018 par délibération modificative les sommes afférentes à ladite transaction.

Adopté comme suit :

1 ne prend pas part au vote
13 voix pour

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 4 septembre 2018.
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

